



4^{ème} Grand Prix Cycliste de la Municipalité de Rognaix

Support du Championnat des Pays de Savoie FSGT 2024

Dimanche 05 mai 2024

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « **4^{ème} Grand Prix Cycliste de la Municipalité de Rognaix** » est organisée par l'ASPES - Section CycloSPORT sous l'égide la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) et ses règlements cyclisme (national, régional et départemental). Elle se dispute le dimanche 05 mai 2024.

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve « **4^{ème} Grand Prix Cycliste de la Municipalité de Rognaix** », support du **Championnat des Pays de Savoie FSGT 2024** est une course sur route en circuit.

ARTICLE 3. LES CATEGORIES

Conformément au § IV) Les Championnat 2 Savoie du « **Règlement Cyclisme 2024 - FSGT 73-74** », le championnat départemental sur route se dispute par **catégories d'âge**.

Tableau des catégories d'âge

a) Homme :

Catégorie	Âges	Années de naissance
Minimes	13 et 14 ans	2010 et 2011
Cadets	15 et 16 ans	2008 et 2009
Juniors	17 et 18 ans	2006 et 2007
Espoirs	19 à 22 ans	2002 et 2005
Seniors	23 à 39 ans	1985 à 2001
Vétérans	40 à 49 ans	1975 à 1984
Super Vétérans	50 à 59 ans	1965 à 1974
Anciens	60 à 69 ans	1955 à 1964
Super Anciens	70 ans et plus	1954 et avant

b) Femme :

Catégorie	Âges	Années de naissance
Minimes	13 et 14 ans	2010 et 2011
Cadettes	15 et 16 ans	2008 et 2009
17 à 39 ans	17 à 39 ans	1985 à 2007
40 à 49 ans	40 à 49 ans	1975 à 1984
50 à 59 ans	50 à 59 ans	1965 à 1974
60 ans et plus	60 ans et plus	1964 et avant

ARTICLE 4. LES COURSES

Les 2 courses sont ouvertes **uniquement** aux licenciés FSGT et UFOLEP. Les coureurs non licenciés ne sont pas admis.

Horaires des courses :

1^{ère} Course :

▶ 13h00 :

- Super Vétérans : 22 tours soit 50 km.

▶ 13h01 :

- Anciens, Super Anciens, Féminines (17 ans et +), Cadets : 22 tours soit 50 km,
- Cadettes : 18 tours soit 40 km,
- Minimes (Filles et Garçons) : 13 tours soit 30 km.

2^{de} Course :

► 15h30 :

- Juniors, Espoirs, Seniors : 30 tours de circuit soit 68 km.

► 15h31 :

- Vétérans : 30 tours de circuit soit 68 km.

ARTICLE 5. LE CHAMPIONNAT DES PAYS DE SAVOIE FSGT 2024

Le classement du Championnat FSGT 73-74 vient se greffer aux résultats de la course support. La Commission Cyclisme gère la remise des prix propre à ce Championnat. Ces classements se font par âge et ne concernent que les licenciés FSGT 73 et 74.

Le « **Règlement Cyclisme 2024 - FSGT 73-74** » est disponible sur le site internet de la FSGT 73 (<https://www.fsgt73.com/activite/cyclisme/>) onglet : Documents.

ARTICLE 6. ASSURANCES

L'ASPES souscrit une assurance Responsabilité Civile Organisateur d'épreuve organisée sur la voie publique auprès de l'assureur de la FSGT.

Chaque participant est informé qu'il doit s'assurer que la garantie « accidents corporels » est prise en compte par sa fédération.

ARTICLE 7. SECURITE - ENVIRONNEMENT

- Les voitures suiveuses sont interdites,
- La course se déroule sous le régime d'usage exclusif temporaire de la chaussée. Sous ce régime, sur le circuit de la course, les usagers sont tenus de céder le passage à la course pour permettre son bon déroulement et assurer la sécurité du public, des participants et des autres usagers de la route,
- Les participants de la seconde course désirant s'échauffer sur le circuit pendant le déroulement de la 1^{ère} course devront impérativement :
 - ✓ Porter un gilet jaune de sécurité,
 - ✓ S'arrêter sur le bas-côté de la route au passage de la voiture ouvreuse.
- Tout participant pris sur le fait de jeter des débris sera disqualifié.

ARTICLE 8. EXTRAIT DU REGLEMENT TECHNIQUE FSGT

- Le ou les coureur(s) doublé(s) devra (ont) obligatoirement se laisser décrocher et ne devra (ont) pas participer à la progression du peloton sous peine de sanction.
- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve et devra porter la norme "C.E".
- Les caméras sur les casques, les vélos et les concurrents sont interdites,
- Sont interdits : les téléphones portables et écouteurs ainsi que les oreillettes,
- Seules les machines à propulsion musculaire sont autorisées,
- Les embouts de guidons devront être obturés,
- Les prolongateurs sont interdits,
- Les dossards doivent être maintenus avec 4 épingles, non pliés et remis **immédiatement** au commissaire en cas d'abandon.

Nota : Le développement maximum sera de 7,01 m pour les minimes garçons et filles (un contrôle sera effectué). La catégorie Cadet n'est plus soumise au développement maximum.

ARTICLE 9. TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque coureur doit porter le maillot de son club.

Toute autre situation devra être signalée à l'organisateur avant le départ.

Tout champion FSGT doit porter son maillot distinctif (fédéral, régional).

ARTICLE 10. INSCRIPTION – REMISE DES PRIX

1. Inscription

L'inscription au « **4^{ème} Grand Prix Cycliste de la Municipalité de Rognaix** » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou annuler l'épreuve en cas de force majeure ou pour toutes raisons de sécurité. La décision des organisateurs sera sans appel. Tout différent qui pourrait intervenir sera réglé par les organisateurs.

L'inscription et le paiement se font en ligne sur le site de la plateforme EVENTICOM (<https://eventicom.fr/>). **Aucun engagement ne sera pris sur place.** Le prix de l'inscription est de 10 € dont 1 € revient à la plateforme d'inscription.

La remise des dossards se fait à la Salle des Fêtes de Rognaix à partir de 11h00 et jusqu'à ½ heure du départ de chacune des courses.

2. Remise des prix

La cérémonie de remise des prix pour toutes les catégories aura lieu à la Salle des Fêtes à partir de 18h00.

Les trois premiers de chaque catégorie homme et femme seront récompensés.

La présence des coureurs au podium est obligatoire. En l'absence du coureur, la récompense est conservée par l'organisation.

Le coureur doit se présenter obligatoirement avec son maillot de club.

3. Challenge par équipe :

Pour être classé, un club doit obligatoirement être représenté par au moins 2 coureurs (hommes ou femmes) dans chaque course.

A l'issue de chaque course, le classement scratch attribuera un certain nombre de points aux coureurs classés. Le 1^{er} a 1 point, le 2^{ème} a 2 points, le 3^{ème} a 3 points, ...

Le classement général par équipes prendra en compte l'addition des points des deux meilleurs coureurs (hommes ou femmes) des équipes de chaque course.

L'addition des places de ces 8 coureurs donnera le nombre de points de l'équipe.

L'équipe déclarée vainqueur sera celle qui aura le moins de points.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le nombre de victoires scratch, si nouvelle égalité par le nombre de 2^{ème} place et ainsi de suite.

ARTICLE 11. DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant au « **4^{ème} Grand Prix Cycliste de la municipalité de Rognaix** », le participant autorise l'ASPES Cycloport à utiliser son image pour la promotion de son événement.